

POINTE-NOIRE : ÉVOLUTION D'UN MODÈLE DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE URBAINE (1958-1970)

J. L. LIERDEMAN

Maître de recherche à l'O.R.S.T.O.M.

Summary

The study of the growth of Pointe-Noire illustrates in a particularly striking way the increasing development of urbanization in Africa.

Pointe-Noire is still growing with an annual rate of 70‰ in a population of which the natural rate is only 17‰ and of which about 40% are already concentrated in urban areas.

At present the overall fecundity rate is 243‰, the global fecundity being 6,7 children per woman.

The birth rate, which was 58,4‰ in 1960, has levelled out at 54‰ in 1970, owing to the stabilisation of the age pyramid.

With a death rate of 34‰ (infantile death rate of 110‰) the natural growth rate is about 20‰.

The immigration rate, which is 50‰ at present, corresponds to a net migratory flow of about 7 500 persons a year. This flow can be considered as increasing steadily in the last 50 years at a year rate more than 6%.

Town districts are being gradually saturated, with density rate of about 200 inhabitants per hectare; this density is accounted for by the type of housing which in turn reveals the rural origin of new city-dweller as the attraction exercised by a certain representation of city life.

Hence, the growth of the city will be characterised by a boundless extension in space which cannot be compared to any previous urbanization pattern of a classical type.

And it is all the more impossible to foresee the limits of this phenomenon as it seems to be entirely independent from the demographic background on which it develops and from the economic environment in which it takes place.

To what type of development project is it possible to adapt this gigantic and paradoxal urbanization which it should be unrealistic to try to check a stop?

Résumé

L'étude de la croissance de Pointe-Noire illustre de manière particulièrement frappante l'ampleur du mouvement d'urbanisation en Afrique.

Au sein d'une population dont le taux de croissance naturel est de 17‰ seulement et dont près de 40% est déjà regroupée dans les agglomérations, Pointe-Noire continue de croître au taux annuel de 70‰.

Le taux global de fécondité actuelle est de 243‰, la fécondité totale atteignant 6,7 enfants par femme.

Le taux de natalité, après avoir atteint 58,4‰ en 1960, s'est stabilisé à 54‰ en 1970 par suite de la normalisation de la pyramide des âges.

Avec un taux de mortalité de 34‰ (mortalité infantile: 110‰), le taux d'accroissement naturel s'établit à 20‰.

Le taux d'immigration, actuellement de 50‰, correspond à un flux migratoire net de 7 500 personnes

par an environ; on peut considérer que ce flux se développe régulièrement depuis un demi-siècle à un taux supérieur à 6 % par an.

Les quartiers seaturent progressivement, avec des taux d'occupation de l'ordre de 200 habitants à l'hectare; ce niveau est lié au type d'habitat qui ne fait lui-même qu'exprimer l'origine rurale récente et le faible niveau de revenus de la population ainsi que la préférence pour une certaine image de la vie en agglomération: la croissance de la ville se traduit dès lors par une emprise spatiale démesurée et irréductible à tout modèle d'urbanisation de type classique.

Et l'on voit d'autant moins les limites vers lesquelles tend ce phénomène qu'il paraît totalement indépendant du terrain démographique sur lequel il se développe et du contexte économique dans lequel il s'insère.

A quel modèle de développement cette urbanisation massive et paradoxale, qu'il est utopique de vouloir endiguer, est-elle intégrable ?

INTRODUCTION

Nombre de recherches ont déjà mis en évidence le rythme extrêmement rapide du mouvement d'urbanisation en Afrique. Les travaux que nous avons pu effectuer sur l'agglomération de Pointe-Noire, en 1962 et en 1970, apportent à cette constatation une illustration frappante.

Là où il n'y avait en 1920 qu'un petit village de pêcheurs, la création par l'administration coloniale d'une voie ferrée et d'un port qui en est le terminus a provoqué un afflux de population hors de proportion avec les possibilités d'emploi qui lui étaient offertes; de 5 000 habitants en 1931, la ville passe à 10 000 en 1938, à 20 000 en 1946, à 40 000 en 1955, pour atteindre 80 000 en 1962 et environ 140 000 en 1970.

Selon quel modèle s'est faite cette croissance ? Comment ce modèle s'est-il progressivement transformé en fonction même de la croissance et du vieillissement de la ville ? Quelles sont les structures démographiques qui en résultent ? Telles sont les trois questions auxquelles nous voudrions apporter quelques éléments de réponse.

L'information qui nous permettra de les dégager provient de trois enquêtes successives :

— Un recensement de la population africaine de Pointe-Noire avait été effectué en 1958 à l'initiative de l'O.R.I.K. (Organisation de la Région Industrielle du Kouilou) et du Service Statistique du Congo [1];

— Une étude socio-démographique de l'agglomération africaine, demandée au Centre O.R.S.T.O.M. de Brazzaville par la Municipalité de Pointe-Noire, nous a été confiée en 1962 et a permis une première analyse [2] approfondie des structures démographiques et de leur évolution;

— Une enquête démographique que nous avons pu effectuer en août 1970 permet la vérification de certaines hypothèses formulées en 1962 et apporte à l'étude dynamique des structures un point d'appui précieux. Cette dernière enquête n'est pas encore entièrement exploitée; néanmoins, les informations fondamentales ont fait l'objet d'un premier dépouillement manuel [3] dont les résultats seront ici utilisés.

En 1970 comme en 1962, nous avons adopté le principe d'une étude par sondage qui permettait, outre l'économie de temps et de moyens, de mettre l'accent sur le contrôle de la qualité des renseignements recueillis par les enquêteurs.

Dans les deux cas, nous avons pris comme unité de sondage la parcelle. La base de sondage la plus commode était en effet la liste des parcelles telle qu'elle ressortait du parcellaire établi et tenu à jour par le service du Cadastre; il a fallu cependant la compléter dans les deux cas par un numérotage systématique des parcelles dans les quartiers spontanés pour lesquels il n'existait pas de relevé cadastral (en 1962, une couverture aérienne au 1/5 000 nous avait permis de réaliser ce travail avec toute l'exactitude souhaitable).

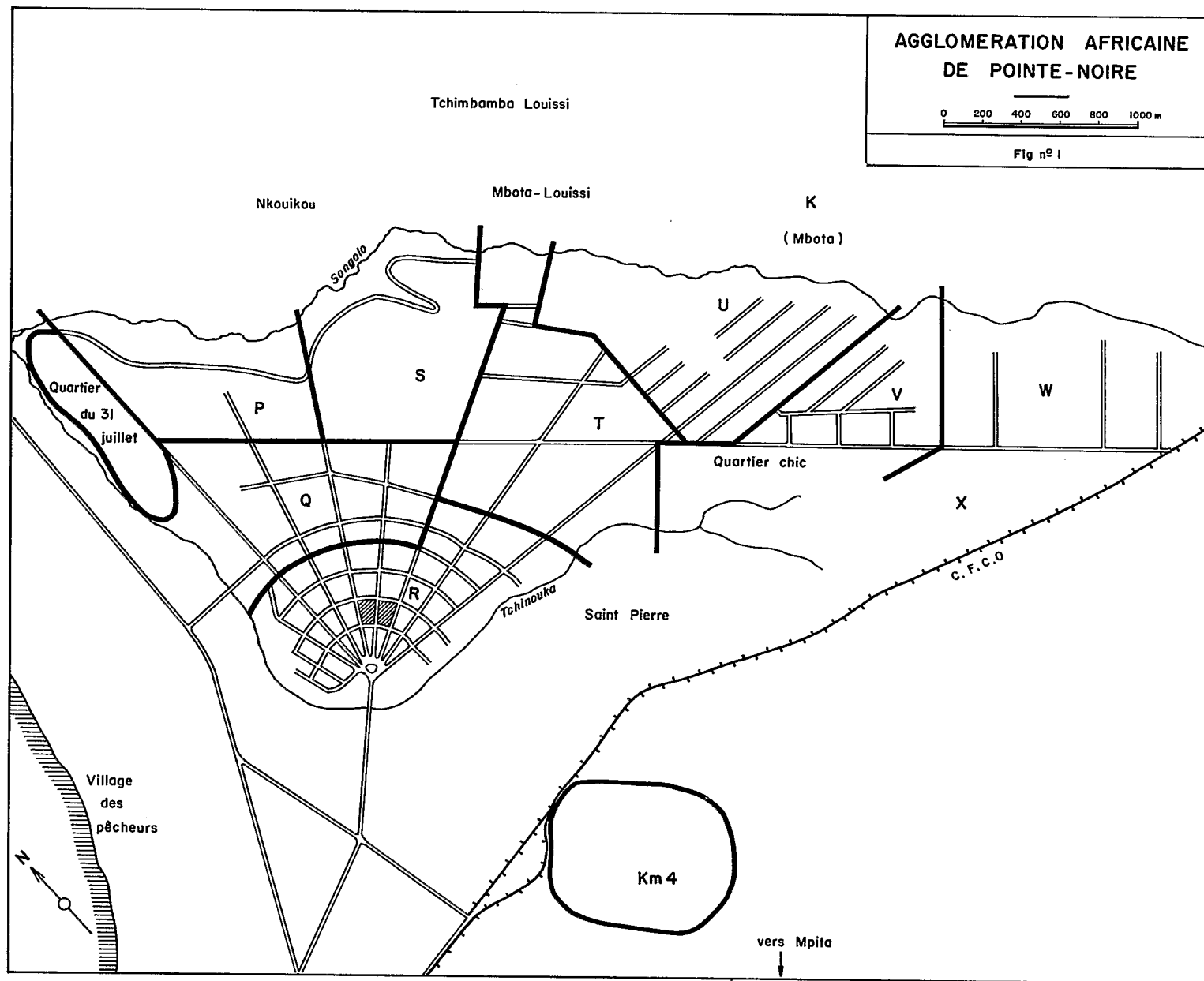


FIG. 1. — Agglomération africaine de Pointe-Noire.

Sur cette base, nous avons utilisé deux modes de sondage différents :

— en 1962, nous avons adopté le procédé du tirage systématique, avec tirage au sort de la première unité de chaque strate; la ville avait été découpée en quatre strates en fonction de l'ancienneté de l'occupation du sol : un sondage au 1/20 a été jugé suffisant dans la plus grande partie de la ville, déjà étudiée quatre ans auparavant; certains quartiers dont le peuplement s'était modifié de manière relativement importante ont été sondés au 1/4 ou au 1/8, et les quartiers en pleine croissance ont fait l'objet d'un recensement exhaustif;

— en 1970, connaissant mieux la ville de par l'analyse antérieure, et disposant de moyens plus limités, nous avons opté pour un échantillonnage au 1/50 et un tirage en grappes au niveau de vingt strates homogènes.

En 1962 comme en 1958, l'enquête concernait la seule population africaine, mais l'ensemble du périmètre urbain était couvert, incluant non seulement les collectivités telles que l'hôpital et les casernes mais aussi les villages ou quartiers périphériques vitalement liés à la ville tels que Mbotá, Mpita, le « kilomètre quatre » et le village des pêcheurs. En 1970 nous n'avons pas non plus recueilli les données relatives à la population habituellement comptée à part (casernes, prison, hôpital); par contre nous avons dû inclure trois grandes zones, vierges en 1962 et actuellement loties, extension Nord-Est de la ville sur les terres du district de Loandjili, qui justifieront prochainement une définition plus large du périmètre urbain.

L'analyse comparative portera sur la population résidente retenue par la dernière enquête, qui néglige quelques éléments d'importance secondaire retenus par les deux précédentes mais qui prend en compte les nouveaux quartiers totalement inexistantes jusqu'en 1962.

I. — LE MODÈLE DE CROISSANCE ET SON ÉVOLUTION

Entre 1958 et 1962, le taux d'accroissement réel de la population de Pointe-Noire était égal à 108 ‰ par an; de 1962 à 1970 c'est au taux moyen de 70 ‰ que cette croissance s'est poursuivie.

Pour en analyser les composantes, deux hypothèses nous seront nécessaires

La première portera sur la fécondité, dont les caractéristiques calculées en 1962 seront considérées comme valables pour l'ensemble de la période 1958-1970; les variations qu'elle a peut-être subies sont de toutes façons inférieures au degré de précision des résultats obtenus.

La seconde concernera le taux de mortalité, que nous devons également considérer comme stable tout au long de la période; cette seconde simplification est relativement plus contestable mais les difficultés rencontrées par toutes les tentatives de mesure directe nous ont contraint à une estimation indirecte dont la précision ne permet pas non plus l'appréciation d'une évolution sur huit ans. Par ailleurs, on peut noter que le vieillissement de la pyramide masque sans doute les effets d'une éventuelle amélioration des conditions sanitaires sur le taux global; seuls des taux différenciés par classe d'âge, s'ils pouvaient être calculés, en permettraient la mesure.

Ceci étant posé, nous analyserons tout d'abord les composantes de l'accroissement naturel : la fécondité, la natalité qui en résulte et la mortalité. Nous essaierons ensuite de mesurer, à travers l'analyse de la population immigrée, la structure des flux migratoires dont est née la ville et par lesquels elle continue encore, pour l'essentiel, à se développer.

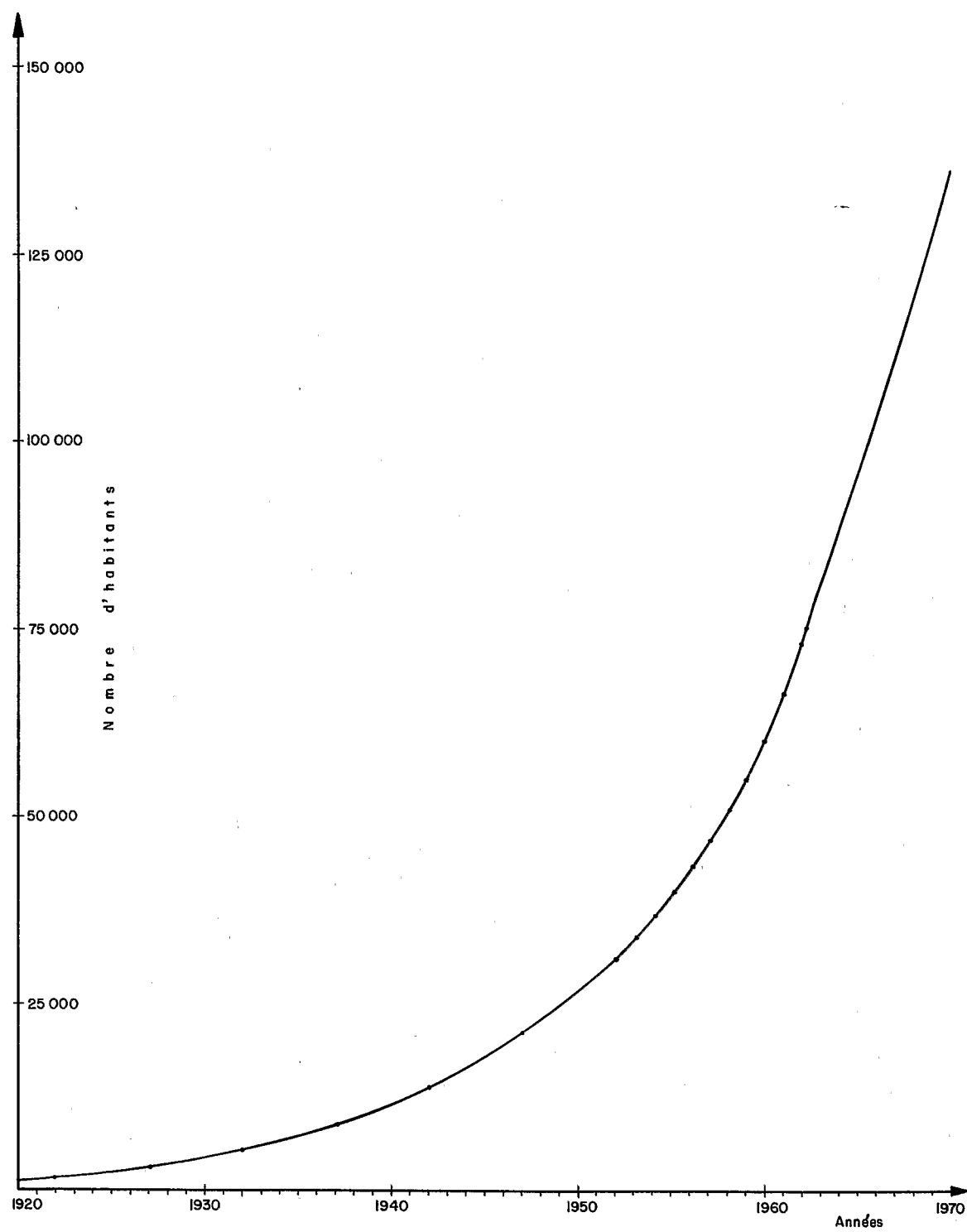


FIG. 2. — Evolution numérique de la population africaine de Pointe-Noire.

a) La fécondité : la natalité.

Le taux global de fécondité est de 243 ‰. Il est de 269 ‰ chez les femmes nées en 1942-1946 (âgées de 15 à 20 ans en 1962); il atteint son maximum chez les femmes de 20-25 ans : 342 ‰; il redescend ensuite à 248 ‰ et 246 ‰ chez les femmes de 25 à 30 ans et de 30 à 35 ans; il tombe à 132 ‰ chez les femmes de 35 à 40 ans et 87 ‰ chez les femmes de 40 à 45 ans.

Le taux global de fécondité des célibataires vivant en concubinage est de 51 ‰; celui des épouses de monogames atteint 302 ‰, mais celui des épouses de polygames n'est que de 229 ‰ (il faut cependant noter que l'âge moyen un peu plus élevé de ce dernier ensemble ne peut qu'accroître une vraisemblable différence intrinsèque).

Si l'on admet que les femmes en début de vie féconde auront pour taux de fécondité annuels successifs les taux de fécondité des classes d'âge supérieures, leurs taux de fécondité totale seront approximativement de 139 enfants nés vivants pour 100 femmes quand elles auront 20 ans, 310 quand elles auront 25 ans, 434 quand elles auront 30 ans, 557 quand elles auront 35 ans, 623 quand elles auront 40 ans, et 666 quand elles auront 45 ans.

De son côté, l'analyse rétrospective fait apparaître que le nombre moyen d'enfants nés vivants pour 100 femmes est inférieur à 100 pour les femmes nées en 1942-1946 (âgées approximativement de 15-20 ans en 1962). Il passe à 206 pour les femmes de 20 à 25 ans; à 289 pour les femmes de 25 à 30 ans; à 386 pour les femmes de 30 à 35 ans; à 438 pour les femmes de 35 à 40 ans; à 461 pour les femmes de 40 à 45 ans; il s'établit à 511 pour l'ensemble des femmes dont la vie féconde est terminée.

L'écart entre la courbe rétrospective réelle de fécondité totale (établie à partir des enfants nés vivants) et la courbe probable de fécondité totale (établie à partir des taux de fécondité annuels aux différents âges) est vraisemblablement dû en partie à l'oubli d'un certain nombre d'enfants nés vivants, spécialement de la part des femmes âgées; il semble refléter néanmoins un accroissement réel de la fécondité, que l'amélioration de la surveillance prénatale a certainement favorisé.

Si l'on admet comme probable le nombre de 666 enfants devant naître vivants pour 100 femmes actuellement en début de vie féconde, on obtient un taux brut de reproduction égal à 3,3.

Sur la base du taux de fécondité totale des femmes dont la vie féconde est terminée, on obtient pour les dernières décades un taux brut de reproduction égal à 2,6.

En raison des remarques précédentes, le premier résultat semble plus précis et plus actuel.

Le taux de fécondité totale nette des femmes en 1962 ou nombre moyen d'enfants encore vivants par femme, est de 729 ‰ pour les femmes nées en 1942-1946; il passe à 1 774 ‰ pour les femmes nées en 1932-1936; il atteint 3 000 ‰ pour les femmes nées en 1927-1931 et ne dépasse guère ce niveau parmi les générations supérieures; les femmes dont la vie féconde est terminée ont en moyenne 3,2 enfants encore vivants.

On aboutit ainsi à 2,3 enfants vivants par femme pour l'ensemble des femmes.

Le taux de natalité s'établit à 58,4 ‰ en 1962 (contre 45 ‰ en brousse d'après les résultats de l'enquête effectuée en 1960-1961) et à 53 ‰ en 1970.

Nous verrons plus loin que ce léger fléchissement est le reflet de la normalisation de la pyramide des âges.

b) La mortalité : l'accroissement naturel.

Le dépouillement des informations recueillies en 1962 par questionnaire direct fournit un résultat manifestement très au-dessous de la vérité. On se heurte en effet à un silence presque total dès que l'on aborde par un interrogatoire systématique le problème des décès récents. Le recensement de 1958 avait déjà rencontré les mêmes difficultés, ainsi que le recensement de Brazzaville en 1961.

Deux approches indirectes du taux de mortalité peuvent cependant être tentées.

1) *Estimation à partir des taux de survie des enfants mis au monde par les femmes des divers groupes d'âges.*

On peut aisément calculer pour chaque classe d'âge de femmes la proportion d'enfants survivants parmi ceux qu'elles ont mis au monde.

En faisant correspondre à la série des âges des mères la série des âges moyens des enfants qui en sont issus, il est théoriquement possible de construire la courbe de survie des enfants.

Un problème se pose cependant : toute évolution de la mortalité, et particulièrement de la mortalité infantile, s'inscrit inévitablement dans la série des taux de survie des enfants issus des générations successives de femmes; or, il est vraisemblable qu'à Pointe-Noire la diminution du taux de mortalité infantile a été très importante depuis 1912 et que, par conséquent, les taux de survie des enfants issus des femmes les plus âgées se rattachent en fait à une courbe de mortalité qui n'est plus celle des enfants issus des femmes les plus jeunes.

On constate en effet que la courbe de survie qui se dégage de ces calculs est aberrante. Le taux de survie relativement élevé des enfants issus des femmes nées en 1942-1947 ne peut absolument pas se rattacher à la même table de mortalité que le taux de survie très faible des enfants issus des femmes nées en 1912-1916.

Plutôt que de rechercher quand même par approximations graphiques une table-type de mortalité concordant le mieux possible avec l'ensemble des résultats ainsi obtenus, nous avons donc préféré, nous appuyant sur l'hypothèse précédente, considérer chacun des taux de survie calculés comme résultant d'une table de mortalité différente; il s'en déduit une série de tables de mortalité (extraites des tables-types publiées par les Nations Unies en 1956) qui peuvent être considérées comme représentatives, en première approximation, de l'évolution de la mortalité des enfants issus des générations successives de femmes.

Un taux de survie de 90,9 % à 18 mois correspond à l'application de la table de mortalité n° 14 (espérance de vie à la naissance = 59,7 ans; taux de mortalité infantile = 85 ‰).

Un taux de survie de 85 % environ entre 3,5 ans et 6 ans correspond à l'application de la table de mortalité n° 18 (espérance de vie à la naissance = 54,7 ans; taux de mortalité infantile = 110 ‰).

Un taux de survie de 77 % environ entre 8,8 ans et 12 ans correspond à l'application de la table de mortalité n° 22 (espérance de vie à la naissance = 46,8 ans; taux de mortalité infantile = 150 ‰).

Un taux de survie de 70 % à 15,8 ans correspond à l'application de la table de mortalité n° 25 (espérance de vie à la naissance = 41 ans; taux de mortalité infantile = 180 ‰).

Un taux de survie de 66 % à 20,2 ans correspond à l'application de la table de mortalité n° 26 (espérance de vie à la naissance = 39,2 ans; taux de mortalité infantile = 190 ‰).

Il faut cependant préciser que les divergences constatées entre les deux extrémités de la série sont accentuées par deux erreurs systématiques inévitables. Le refus d'évoquer les décès

récents entraîne une déclaration des enfants nés vivants et décédés en bas-âge d'autant plus incomplète qu'ils appartiennent à des générations plus récentes; les taux de survie des jeunes générations sont ainsi artificiellement relevés par rapport à ceux des générations anciennes. En second lieu, l'omission, parmi les enfants survivants, d'un certain nombre de ceux qui, adultes, ont quitté leurs parents entraîne une sous-estimation des taux de survie dans les générations supérieures.

Il n'en reste pas moins que les estimations précédentes permettent de conclure à une diminution certaine de la mortalité et, de ce fait, à la difficulté d'évaluer la mortalité actuelle à partir des taux de survie des enfants selon l'âge des mères.

Un autre mode d'approche est cependant possible.

2) Estimation à partir du taux d'accroissement naturel.

La répartition de la population selon la date d'installation à Pointe-Noire fait apparaître 15 700 immigrants arrivés depuis le recensement de 1958; compte tenu de leur fécondité, c'est à 17 500 personnes environ que l'on peut évaluer l'accroissement absolu de population dû à l'immigration entre le 1^{er} novembre 1958 et le 15 mars 1962.

L'accroissement naturel de la population recensée en 1958 l'aurait donc amenée à 57 697 habitants seulement, ce qui correspond à un taux de 24 ‰ par an.

La natalité étant estimée à 58,4 ‰, on déduit du résultat précédent un taux de mortalité de 34 ‰.

Ce taux est celui que l'on obtient en appliquant à la population de Pointe-Noire la table-type de mortalité (série O.N.U.) n° 18. On peut donc considérer cette table comme une première approximation satisfaisante de la table de mortalité actuelle de Pointe-Noire. Elle correspond à une espérance de vie à la naissance de 54,7 ans et à une mortalité infantile de 110 ‰.

On peut constater qu'elle correspond à la table de mortalité estimée valable pour les enfants issus des femmes nées en 1932-1941 (qui constituent d'ailleurs, vu leur âge et l'importance de leur effectif, la base d'estimation la plus sûre selon la méthode précédente).

En ce qui concerne la mortalité infantile, seule une évaluation du taux moyen des dernières décades a été possible : sur l'ensemble des décès identifiés, ont été comptés à part les décès survenus avant le premier anniversaire. Il s'en dégage un taux de mortalité infantile de 111 ‰ chez les garçons et de 91 ‰ chez les filles; le taux global est de 101 ‰. Compte tenu de l'inévitable sous-estimation dont nous avons précédemment exposé les raisons, on peut considérer que ce taux vient corroborer l'estimation de la mortalité retenue ci-dessus.

En 1970, les données permettant de tenter une estimation de la mortalité n'ont pas encore été exploitées; si l'on retient comme valable le taux de 1962, on en déduit un taux d'accroissement naturel de 20 ‰.

Le taux brut de reproduction calculé précédemment ne nous fournissait qu'un indice de la fécondité. L'utilisation de la table-type de mortalité n° 18 nous permet d'évaluer le taux net de reproduction, qui tient compte de la mortalité affectant les nouveaux-nés féminins jusqu'à l'achèvement de leur vie féconde.

Le taux net R_0 est en effet lié au taux brut R par la relation :

$$R_0 = R \times S_m,$$

m étant l'âge moyen des mères à l'accouchement et S_m le taux de survie des mères à cet âge.

On considérera ici que m est égal à 28 ans. S_m est donc égal à 0,783. Le taux net de reproduction peut ainsi être estimé à 2,6 environ.

On sait qu'une population soumise à des taux de mortalité et de fécondité constants atteint à la limite un état stable indépendant de la structure par âge initiale; le taux d'accroissement

lié à cet état stable, ou taux intrinsèque d'accroissement naturel (dit encore taux de Lotka) est lié au taux net de reproduction par la relation approximative.

$$(1 + \rho)^m = R_0.$$

On prend à nouveau m égal à 28 ans. Le taux de Lotka qui en résulte est égal à 35 ‰.

c) Les mouvements migratoires.

Nous examinerons ci-dessous la structure de la population immigrée selon le sexe et l'âge; l'analyse de cette structure nous amènera à prendre en considération trois facteurs : le développement du courant d'immigration, l'évolution du taux de masculinité et de la répartition par âge des immigrants à leur arrivée.

1) Développement du courant d'immigration jusqu'en 1962.

L'importance croissante de l'immigration apparaît clairement si l'on examine la répartition des immigrés selon leur date d'arrivée à Pointe-Noire; encore faut-il, pour prendre une mesure exacte de cette croissance, tenir compte de la mortalité qui pèse de plus en plus lourdement sur les contingents d'immigrants les plus anciens.

Afin d'approcher le mieux possible la réalité, nous avons donc réévalué les contingents successifs d'immigrants en tenant compte d'un taux de mortalité de 45 ‰ par an. Ce taux a été obtenu en appliquant au contingent arrivé en 1957-1961 les quotients de mortalité par âge de la table-type de mortalité n° 18. Nous avons adopté la table moyenne commune aux deux sexes; le degré de précision atteint rend inutile en effet l'utilisation des taux propres à chacun des deux sexes. Le choix d'un taux constant repose sur l'hypothèse d'une structure par âge identique des contingents successifs d'immigrants.

En fonction de ce taux de mortalité, nous obtenons les effectifs approximatifs d'immigrants aux diverses époques.

On constate que le nombre annuel d'immigrants est passé de 200 au moment de la création de Pointe-Noire (1922) à plus de 1 000 quinze ans après; il atteint 2 000 à partir de 1947, 4 000 en 1959 et près de 6 000 en 1961; 1962 devait en voir arriver plus de 8 000 à la cadence des premiers mois si elle se maintenait.

Il faut évidemment faire la part des immigrations considérées comme définitives par les déclarants et qui se révéleront en fait temporaires; les effectifs des dernières années sont donc quelque peu surévalués si l'on ne veut considérer que l'immigration nette à long terme.

Mais l'importance de ce phénomène est faible et ne modifie pas sensiblement la tendance générale qui se dégage des chiffres bruts.

Il faudrait cependant dépasser l'observation des chiffres bruts et connaître l'évolution numérique réelle de la population de Pointe-Noire afin d'analyser l'évolution du taux d'immigration; mais les méthodes utilisées par l'administration pour l'exécution de ses recensements, en particulier jusqu'en 1948, en rendent très douteux les résultats.

Il semble donc préférable de procéder à une estimation indirecte. Après avoir évalué les naissances annuelles à partir des effectifs survivants corrigés en fonction de la table-type de mortalité n° 18, on peut construire une courbe cumulative des effectifs d'immigrants et des naissances.

Cette courbe, qui n'est autre que la courbe d'accroissement de la population de Pointe-Noire non affectée par la mortalité, aboutit à un effectif de 99 500 personnes au 15 mars 1962.

La courbe de même famille, mais n'atteignent à cette date que la valeur 75 200 résultant de l'enquête, peut être considérée comme une bonne approximation de la courbe d'accroissement réel de la population.

Cette courbe d'accroissement entraîne une réévaluation de tous les recensements antérieurs (et spécialement du recensement de 1947, que l'administration elle-même avait considéré comme très douteux).

Le taux d'immigration réel qui s'en déduit est supérieur à 100 ‰ jusqu'en 1941 (création de la ville en 1922, construction du C.F.C.O. jusqu'en 1934, construction du port ensuite); il tombe à 71 ‰ en 1942-1946; l'essor économique de la période 1947-1952 le fait remonter à 90 ‰; la période de stagnation qui s'ouvre alors le fait redescendre à 55 ‰ environ jusqu'en 1957; il atteint à nouveau 75 ‰ à partir de 1958, remontée qui correspond aux espoirs suscités par le projet de barrage du Kouilou et les promesses d'industrialisation qui en découleraient.

2) *L'immigration de 1962 à 1970.*

De 1952 à 1970, si l'on retient l'hypothèse de stabilité du taux de mortalité (amélioration des conditions sanitaires compensée par un vieillissement de la pyramide des âges) et par conséquent d'un taux d'accroissement naturel de 20 ‰, on en déduit un taux d'immigration moyen de 50 ‰. En valeur relative, l'immigration a donc légèrement fléchi mais, avec un solde net d'environ 7 500 migrants par an, elle correspond à un flux plus abondant que jamais et par conséquent à une ponction croissante sur la population rurale.

3) *Evolution du taux de masculinité de la population immigrante.*

Le rapport des sexes dans la population immigrante a fortement varié depuis le début de l'immigration.

Les contingents d'immigrants antérieurs à 1937 ont apporté à la ville très peu de femmes (2,7 % de l'effectif 1962, contre 6,7 % des hommes). Les hommes arrivaient seuls, célibataires ou laissant leurs épouses au village, et espérant retourner tôt ou tard chez eux après avoir bénéficié quelque temps des avantages du travail salarié (achat de vêtements, de biens durables et de biens de prestige).

L'installation de la famille en ville perdant progressivement son caractère d'aventure, les contingents d'immigrants venus entre 1943 et 1951 présentent des taux de masculinité relativement plus équilibrés. De 1952 à 1956 un surplus de femmes très important, amené par les mariages des célibataires installés en ville, vient partiellement combler le déficit des années antérieures.

Depuis 1956, l'émigration familiale est devenue courante et l'émigration des jeunes filles aussi fréquente que celle des jeunes hommes; il en résulte un taux de masculinité parfaitement équilibré.

Cette évolution du rapport des sexes dans la population immigrante a fait passer progressivement le taux de masculinité global de la population immigrée de 2 600 ‰ en 1936 à 1 077 ‰ en 1962; en 1970, un léger déséquilibre se fait cependant à nouveau sentir et le taux de masculinité remonte à 1 137 ‰.

4) *Evolution de la répartition par âges et sexes de la population immigrante.*

L'analyse, pour les divers contingents successifs, de la répartition des immigrants survivants de chaque sexe en fonction de leur année de naissance et de leur âge à l'arrivée à

Pointe-Noire, ainsi que des taux de masculinité par classes d'âges à l'arrivée fait apparaître clairement le mécanisme par lequel la pyramide des immigrés a pris sa forme actuelle.

On constate en effet une répartition par âge à peu près constante de la population immigrante, constituée depuis quarante ans par près de 40 % de moins de 15 ans et près de 50 % de 15 à 30 ans.

Cette structure du flux migratoire se traduit en 1962 par un gonflement des classes âgées de 20 à 30 ans, constituées par les classes jeunes des contingents récents. Les classes âgées de moins de 20 ans sont évidemment composées d'immigrants récents; les classes âgées de plus de 30 ans comprennent au contraire une proportion très importante d'immigrants des premiers contingents, avec les taux de masculinité très élevés qui les caractérisent. Les faibles effectifs d'immigrants arrivés avant 1937 accentuent les effets de la répartition par âge au détriment des classes âgées de plus de 50 ans.

II. — LES STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES EN 1962 ET EN 1970

A partir d'une même définition du champ d'étude, l'analyse porte en 1962 sur 72 500 personnes et en 1970 sur 130 000 personnes.

a) Répartition par sexes.

En 1962 comme en 1970 le sexe masculin est plus fortement représenté que le sexe féminin.

En 1962 cependant le taux de masculinité global est relativement proche de l'équilibre (1 037 ‰) et traduit par rapport au taux observé en 1958 (1 152 ‰) une régularisation sensible qui résulte à la fois d'un meilleur équilibre du flux migratoire et de la part progressivement plus importante de la natalité dans la croissance.

En 1970 le taux de masculinité est remonté à 1 091 ‰, mais il ne traduit plus du tout la même structure. Alors qu'en 1958 et 1962 il se décomposait en un taux de masculinité très élevé chez les plus de trente ans et un taux inférieur à 1 000 ‰ chez les moins de vingt ans, reflétant à la fois une immigration à prédominance de jeunes hommes adultes, donc une forte proportion de célibataires, reflétant également un écart d'âge au mariage important entre les deux sexes, actuellement le taux de masculinité global résulte du cumul d'un taux de masculinité encore supérieur à 1 000 ‰ au-dessus de trente ans et surtout d'un taux devenu également supérieur à 1 000 ‰ en dessous de vingt ans; il semble, bien que le dépouillement des motifs d'immigration ne soit pas encore effectué, que l'envoi en ville de jeunes garçons de brousse que l'on confie à un oncle ou autre tuteur en vue de leur scolarisation constitue le principal facteur de cette nouvelle forme de surimmigration masculine : nous percevons là un indice assez inquiétant d'intensification de l'émigration rurale.

b) Répartition par âges.

En 1962, nous nous trouvons à Pointe-Noire devant un groupe humain extrêmement jeune : l'âge moyen est de 19 ans 48 semaines. Cette jeunesse s'explique par plusieurs raisons que nous retrouverons plus loin.

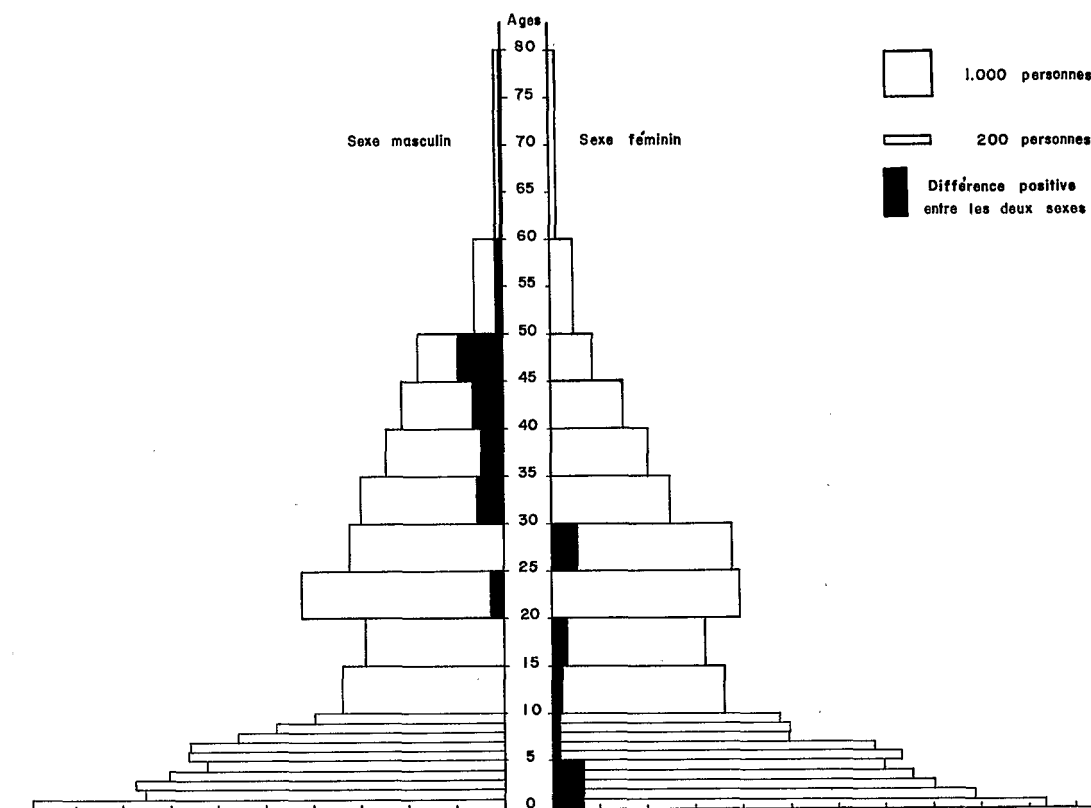


Fig. 3. — Répartition de la population selon le sexe et l'âge (1962).

Tout d'abord, en ville comme dans tout le reste du Congo, l'espérance de vie à la naissance est encore faible. En second lieu, et surtout, l'immigration est essentiellement le fait de jeunes adultes, et elle est relativement récente. Enfin, du taux de fécondité intrinsèquement fort des femmes, lié qu'il est par surcroît à une pyramide particulièrement favorable, résulte un taux de natalité extrêmement élevé.

Les moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population, et cette proportion, surtout dans la mesure où elle ne s'établit pas au détriment des jeunes adultes (puisque les moins de 40 ans représentent 87,7 % du total), nous révèle donc une population extrêmement jeune. Ce caractère est encore mis en évidence par la faiblesse extrême du rapport « 60 ans et plus/moins de 20 ans », qui est égal à 0,022.

La population active ou adulte, c'est-à-dire la population de 20 à 59 ans, est relativement faible : elle ne représente que 44,7 % du total. Cette pénurie d'adultes (liée à un excès de jeunes de moins de 20 ans) est cependant une pénurie démographiquement et économiquement sans gravité puisqu'elle est essentiellement une pénurie d'adultes vieux, qui ne représentent que 11,1 % du total. Les jeunes adultes constituent en fait 75,1 % de la population active.

On remarquera enfin l'importance relativement faible des classes d'âge 10-14 ans et 15-19 ans comparées aux deux classes qui les encadrent : les 5-9 ans et les 20-24 ans. Cette particularité (avec des variations sensibles d'une ville à l'autre) caractérise la population de toutes les villes de formation récente de l'Afrique au Sud du Sahara.

L'analyse de la population en deux pyramides distinctes : celle des natifs de Pointe-Noire,

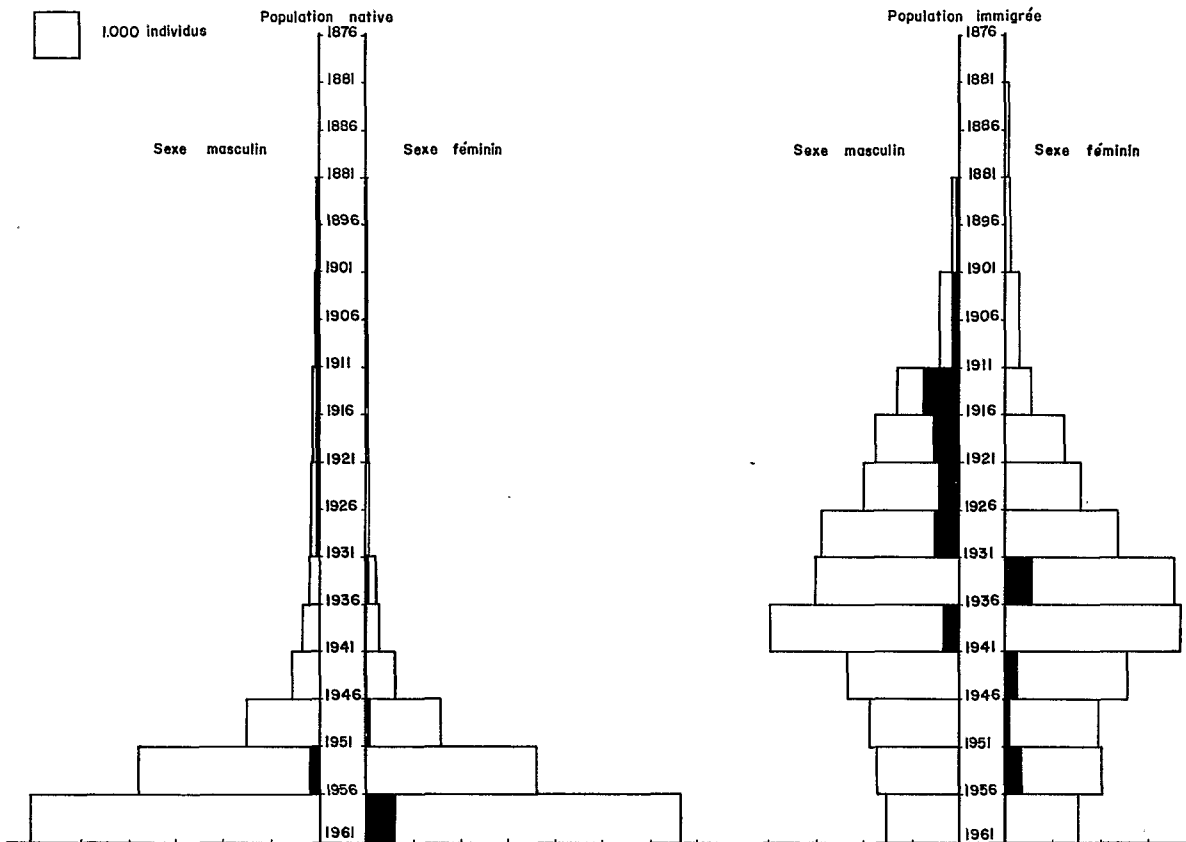


FIG. 4. — Répartition de la population native de Pointe-Noire et de la population immigrée selon l'année de naissance et le sexe (1962).

qui ne représentent que 36,7 % de la population, et celle des immigrés, fait clairement apparaître les composantes de ce phénomène.

Les plus de 20 ans nés à Pointe-Noire sont très peu nombreux : Pointe-Noire, ville de création européenne (décret du 11 mai 1962) ne comptait que 5 000 habitants en 1932, 8 000 en 1937, 14 000 en 1942, presque tous immigrés, présentant un taux de masculinité très élevé qui entraînait, malgré une fécondité suffisante, un taux de natalité très faible. Seul le village des pêcheurs peut être considéré comme antérieur à la création de la cité.

Mais depuis vingt ans les natifs de Pointe-Noire voient leur nombre augmenter de plus en plus rapidement en raison de la stabilisation et du mariage des premiers immigrants, en raison également de l'accroissement accéléré de la population de jeunes adultes et de l'abaissement progressif du taux de masculinité global, c'est-à-dire à la fois par accroissement du taux de natalité et par accroissement de la population féconde.

La pyramide des âges repose donc sur une base extrêmement large et s'atrophie très rapidement, les classes d'âges de 15 à 30 ans étant très peu importantes et les classes d'âges supérieures devenant négligeables. Les moins de 15 ans représentent 87 % de l'ensemble, les moins de 10 ans, 76 %; les moins de 5 ans, 49 %.

Notons en outre que cette pyramide est presque symétrique. La sex-ratio semble légèrement inférieure à 1 000 ‰, et une mortalité infantile plus importante chez les garçons

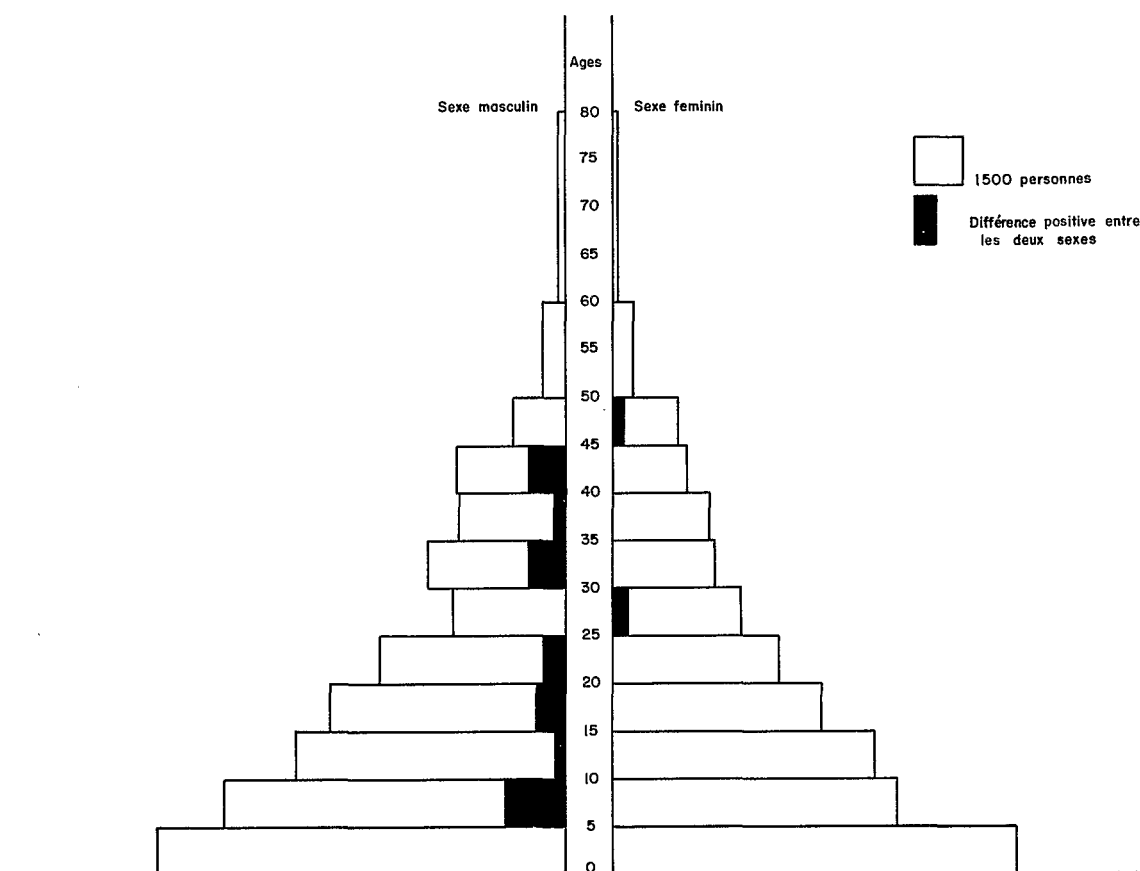


FIG. 5. — Répartition de la population selon le sexe et l'âge (1970).

que chez les filles accentue encore le déséquilibre en faveur de celles-ci pendant les premières années; mais l'équilibre se rétablit ultérieurement.

La pyramide des immigrés présente au contraire une base très étroite et une population adulte très importante, spécialement entre 15 et 35 ans (plus de 50 % du total). On remarque en outre le déséquilibre en faveur des hommes chez les plus de 30 ans ainsi qu'entre 20 et 25 ans, et en faveur des femmes dans les autres classes, mais particulièrement entre 25 et 30 ans.

Le mécanisme de l'émigration permet de comprendre cette structure.

En ce qui concerne les hommes, ce n'est en effet qu'à partir de 15 ans, et surtout de 20 ans, que la décision d'émigration peut être prise par l'émigrant lui-même; et cette aventure ne tente plus beaucoup au-delà de 30 ans, car il est alors trop tard pour espérer de la ville une véritable promotion sociale (apprentissage, fonctionnarisation, ou emploi bien rémunéré). Aussi les immigrés de plus de 30 ans sont-ils pour la plupart à Pointe-Noire depuis cinq, dix ou quinze ans déjà. Il faut préciser en outre que l'immigration est essentiellement le fait de célibataires; et les mariages ultérieurs, vu l'important écart d'âge traditionnellement admis entre les époux, n'ont pas permis l'équilibrage des taux de masculinité chez les plus de 30 ans.

Les garçons de moins de quinze ans sont, pour une part assez faible, des immigrants ayant accompagné leurs parents; mais nous venons de noter que ces émigrations en famille sont

peu nombreuses; ce n'est que depuis quelques années qu'elles sont plus fréquentes, et l'explication ci-dessus vaut surtout pour les garçons de moins de 10 ans.

Pour une part beaucoup plus large, ce sont de jeunes villageois que leurs parents envoient en ville, les confiant aux bons soins de l'oncle ou du « grand frère » en vue de leur scolarisation ou de leur apprentissage.

En ce qui concerne les femmes, l'émigration est plus précoce; mais, bien que vivement désirée, elle n'est qu'assez rarement spontanée; et depuis quelques années seulement. Dans la plupart des cas, elle est provoquée par le mariage envisagé ou réalisé, c'est-à-dire qu'elle dépend de la décision du mari venu chercher la jeune femme au village, ou de l'oncle la faisant venir en ville, espérant qu'elle sera ainsi l'objet d'une dot plus importante ou qu'il pourra la marier à des hommes mieux « situés » qu'au village. En outre, l'immigration féminine est plus récente que l'immigration masculine puisque consécutive à la stabilisation des premiers immigrants. L'ensemble de ces facteurs explique le gonflement des classes de 20 à 30 ans par rapport aux classes plus âgées. L'importance de la classe de 25 à 30 ans est même très nettement supérieure à celle de la classe masculine correspondante; mais il ne faudrait pas en conclure que les hommes de cet âge sont en nombre inférieur aux femmes qu'ils sont susceptibles d'épouser, car nous avons signalé que les femmes de cet âge sont les épouses des hommes de classes d'âge supérieures et un très net surplus du sexe masculin persiste parmi les jeunes immigrants atteignant l'âge de se marier, ce qui oblige les jeunes hommes à faire venir à leur tour de nouvelles villageoises.

C'est en prévision de cette demande future plus que dans le but de les scolariser (la scolarisation généralisée des filles est très récente au Congo) que les familles villageoises confient leurs filles de moins de 15 ans à un oncle ou à un « grand frère » demeurant en ville; il en résulte, dans les classes d'âge de 5 à 15 ans, un surplus de filles par rapport aux garçons. Ce surplus n'apparaît pas chez les moins de cinq ans, qui sont pour la plupart des enfants immigrés en compagnie de leurs parents.

Notons pour terminer que l'âge moyen des natifs de Pointe-Noire est de huit ans quatorze semaines, tandis que l'âge moyen des immigrés est de 25 ans 38 semaines.

Il suffit maintenant de confondre en une seule les deux pyramides analysées pour comprendre la structure a priori aberrante de la population de Pointe-Noire.

La base extrêmement large (de 0 à 10 ans) cumule les nombreux natifs des dernières années et les jeunes enfants ayant accompagné les jeunes adultes chez lesquels l'immigration familiale est devenue nettement plus fréquente depuis 5-10 ans.

Le petit nombre de natifs de 10 à 20 ans ne voit par contre s'ajouter à lui qu'un nombre relativement faible également de jeunes villageois venus en ville en vue de poursuivre leur scolarité, d'apprendre un métier ou de se marier; le taux de jeunes ruraux de cet âge émigrant vers la ville est cependant assez élevé, mais nous avons déjà précisé qu'en brousse également la pyramide des âges était marquée d'une double encoche à ce niveau.

L'attraction de la ville sur ces jeunes ruraux à partir de 20 ans explique la très forte proportion de jeunes adultes.

La création relativement récente de Pointe-Noire explique le nombre beaucoup plus faible d'adultes vieux et leur taux de masculinité élevé.

Enfin, la faible espérance de vie à la naissance au Congo, surtout avant 1920, et la surmortalité masculine, expliquent le petit nombre de vieillards et leur taux de masculinité rééquilibré.

Les résultats de l'enquête effectuée en 1970 montrent cependant que cette pyramide tend à se normaliser très rapidement. La classe d'âge déficitaire, actuellement âgée de 20 à 30 ans a été comblée par les immigrants de cet âge arrivés au cours des dernières années; quant à la génération qui a actuellement de 10 à 20 ans, elle est pour une bonne part consti-

tuée de natifs de la ville dont la pyramide d'âge vieillissante s'est rapidement élargie à ce niveau et a éliminé le hiatus antérieur entre les deux populations (native et immigrée). Au sommet également, le vieillissement de la ville se traduit par la montée de classes d'immigrants plus importantes.

Au total, les deux tableaux suivants résument cette évolution :

Classes d'âge	1962	1970
49 ans et plus	12,3	16,4
20 à 49 ans	33,6	25,1
Moins de 20 ans	54,1	58,5
	100,0	100,0
20 - 24 ans	10,9	8,6
15 - 19 ans	8,2	10,8
10 - 14 ans	9,4	12,9
5 - 9 ans	15,1	15,1
0 - 4 ans	21,4	19,7
0 - 24 ans	65,0	67,1

La réduction relative des classes adultes associée à une fécondité considérée comme stable explique en particulier la baisse du taux de natalité ci-dessus signalée.

c) Structure géographique.

L'analyse effectuée en 1962 de la fonction des différents quartiers de la ville dans le mécanisme de sa croissance reste pour l'ensemble valable en 1970.

Au « centre », ou plus exactement à la pointe Sud-Ouest de cette ville triangulaire, les quartiers anciens, densément peuplés, remplissent une fonction d'accueil en hébergeant ou en louant aux nouveaux immigrants un premier logement; à la « périphérie », c'est-à-dire à l'Est et au Nord-Est de la ville, les quartiers neufs par lesquels elle s'étend, se peuplent de citadins déjà anciens, acquéreurs de parcelles nouvellement loties sur lesquelles ils construiront la case dont ils seront propriétaires.

Mais en même temps qu'elle s'est géographiquement étendue, la ville s'est dans son ensemble densifiée et si les quartiers anciens étaient déjà en 1962 proches de la saturation eu égard au type d'habitat, les quartiers pionniers de cette époque connaissent maintenant un degré d'occupation également très élevé; c'est désormais au-delà des « limites naturelles » constituées par la Songolo et la Tchinouka que se poursuit l'extension.

Un quartier d'habitat spontané, le « quartier planches », né en 1957 dans une zone « non aedificandi », a obtenu la reconnaissance de son droit d'occupation; remodelé et dénommé « quartier du 31 juillet », il est désormais à part entière un élément de l'aile Nord, quartier à nette prédominance Vili et moins intégré que les autres au processus d'extension géographique évoqué ci-dessus.

Quand au « kilomètre quatre », agglomération anarchique de type semi-rural qui s'est développée autour des logements en dur du C.F.C.O. (chemin de fer Congo-Océan), il semblait

en 1962 avoir atteint un palier de densification et d'extension qu'il n'a effectivement pas franchi en 1970.

Les résultats détaillés par quartier sont les suivants :

Quartiers	Population résidente	
	1962	1970
Section R	11.820	12.000
Section Q	10.880	11.500
Section T	15.680	19.800
Section U	9.360	14.000
Section S	5.800	11.100
Section P	3.040	5.300
Quartier du 31 juillet	1.800	4.900
Section V	7.260	14.500
Section W	2.470	8.000
Kilomètre 4	4.200	4.200
Section X	—	7.100
Section K	190	9.200
Nkouikou, Mb.—Louissi, Tch.—Louissi	—	7.400
Saint Pierre	—	1.000
Total	72.500	130.000

On peut ainsi en déduire un tableau comparatif de la densité d'occupation des différents quartiers.

Quartiers	Densité réelle à l'ha	
	1962	1970
Section R (sauf quartier Chic)	198	203
Section Q	184	195
Section T	160	190
Section U	109	163
Section S	97	185
Section P	88	151
Quartier du 31 juillet	98	260
Section V (sauf quartier Chic)	125	181
Section W	45	121
Kilomètre 4	98	98
Section X	0	169
Section K	0	77
Nkouikou, Mb.—Louissi, Tch.—Louissi	0	45

CONCLUSION

Ce qu'il importe de souligner au terme de cette analyse, car Pointe-Noire en constitue peut-être l'une des meilleures démonstrations, c'est le caractère apparemment irrésistible de ce mouvement d'urbanisation.

Près de 40 % de la population du Congo vit actuellement en ville, et la deuxième ville du pays, qui n'en représentait que 9 % en 1963 en rassemble à elle seule 15 % en 1970; poursuivant sa croissance au taux moyen de 70 ‰ par an au sein d'une population qui ne croît globalement qu'au taux fort modeste de 17 ‰, elle est alimentée par un courant migratoire d'intensité elle-même croissante depuis près de cinquante ans à un taux supérieur à 6 % par an, doublant régulièrement tous les douze ans.

Or ce phénomène s'installe sans aucun support économique et sur un terrain démographique peu propice : pour un emploi secondaire ou tertiaire créé, on compte environ dix hommes actifs supplémentaires en ville depuis dix ans tandis qu'aucune amélioration de la productivité agricole ne vient remédier au sous-peuplement déjà aigu d'un pays rural qui n'a plus que quelque 300 000 actifs, hommes et femmes, à mettre au travail de la terre sur un territoire de 342 000 km². Indépendant de toute pression démographique, autonome par rapport à l'économie, ce phénomène traduit une attitude irréversible de répulsion pour le mode de vie rural et une préférence absolue pour l'image de la ville d'abord et, malgré le décalage entre l'image et le réel, pour la ville elle-même ensuite telle qu'actuellement elle se façonne. Aucun indice ne nous autorise à penser que cette évolution puisse prochainement se ralentir; on a souvent parlé de la nécessaire réduction des écarts entre citadins et ruraux pour y remédier; que veut-on par là signifier, si l'on compare les milliers de chômeurs urbains aux ruraux qui sont tentés de venir les rejoindre ? Ils ont désormais acquis leur statut de citadin à part entière, et leur mode de vie est porteur, en dépit de leur échec économique, de valeurs que le village ne peut espérer promouvoir.

C'est donc, abandonnant le projet de le contenir, vers la recherche d'un type de développement économique capable d'intégrer ce phénomène d'urbanisation et d'en faire un facteur de croissance que les efforts doivent être résolument orientés. Recherche désespérée peut-être, mais la seule qui vaille d'être tentée.

Bibliographie

- [1] F. GANON. — Recensement démographique de Pointe-Noire 1958; résultats définitifs. Brazzaville, Statistique générale; Paris, Ministère de la Coopération; 1961, 126 pages, tabl. cartes, graph.
- [2] J.-L. LIERDEMAN. — Analyse socio-démographique de la population africaine de Pointe-Noire (résultats définitifs). Brazzaville, O.R.S.T.O.M.; août 1965. 4 tomes multigr.; 89, 107, 11 et 192 p.; 83 graph. h.-t.; 14 cartes h.-t.; 16 phot. aér. h.-t.; 199 tabl.
- [3] J.-L. LIERDEMAN. — Etude socio-démographique de Pointe-Noire (août 1970). Premiers résultats. Pointe-Noire, août 1970, 4 pages multigr.; 2 graph. h.-t.

COLLOQUES INTERNATIONAUX
DU
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sciences Humaines

LA CROISSANCE URBAINE
EN AFRIQUE NOIRE
ET A MADAGASCAR

TALENCE

29 septembre - 2 octobre 1970

EXTRAIT

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole-France - Paris-VII
1972

-4 OCT. 1972

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 5664 (fco)

LIERDEMHN (J. L.)